

Le printemps... nous y sommes presque !

Avec l'arrivée tardive de la chaleur, il est toujours important de se rappeler quelques consignes de sécurité relatives à la sortie de notre matériel d'été !

Le fameux barbecue !

Il est primordial de faire une inspection de votre appareil avant d'y ouvrir le robinet, de craquer une allumette et de préparer de délicieuses grillades !

Vérifiez tout d'abord qu'il n'y ait aucune obstruction ou de pièces usées sur votre barbecue. Vous pouvez aussi vérifier la présence de fuites en apposant de l'eau savonneuse sur le tuyau d'alimentation de propane et ensuite ouvrir légèrement le robinet d'alimentation.

Durant votre mise au point, assurez-vous d'éliminer toute accumulation de gras, évitant ainsi les dépôts graisseux qui peuvent prendre feu.

Le feu et le gaz constituent une combinaison explosive, assurez-vous de respecter toujours les instructions du fabricant quand vous allumez et éteignez votre barbecue !

Votre cheminée :

Il serait aussi important de faire ramoner votre cheminée; car l'air humide de l'été et les dépôts de créosote se trouvant dans votre cheminée, entraîneront la corrosion des pièces en acier de votre cheminée !

Ménage du printemps :

Au chalet comme à la maison, il est important de ne pas encombrer vos entrées et sorties ! Lorsque vous ferez votre ménage du printemps et aurez accumulé boîtes, objets, vêtements, etc. vous pouvez aller les porter à l'Arche du Nord ou bien encore à l'Écocentre. Ne laissez rien sur vos balcons, c'est pour votre sécurité!

Ménage de votre terrain :

Savez-vous que près du quart des incendies de forêts sont allumés par des brûlages domestiques? En avril et en mai, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers. Au printemps, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt environnante extrêmement vulnérable.

Il est important de faire couper les branches et arbres qui menacent de tomber sur les fils électriques, sans compter la foudre qui peut y mettre le feu facilement !

Une fois le tout ramassé, pas besoin d'y mettre le feu et ainsi mettre en danger tout le voisinage ! Vous pouvez simplement rapporter le tout à l'Écocentre ou bien encore vous équiper de bac de compost !

Avec ces simples conseils, vous débuterez la belle saison en toute sécurité pour vous et votre famille !